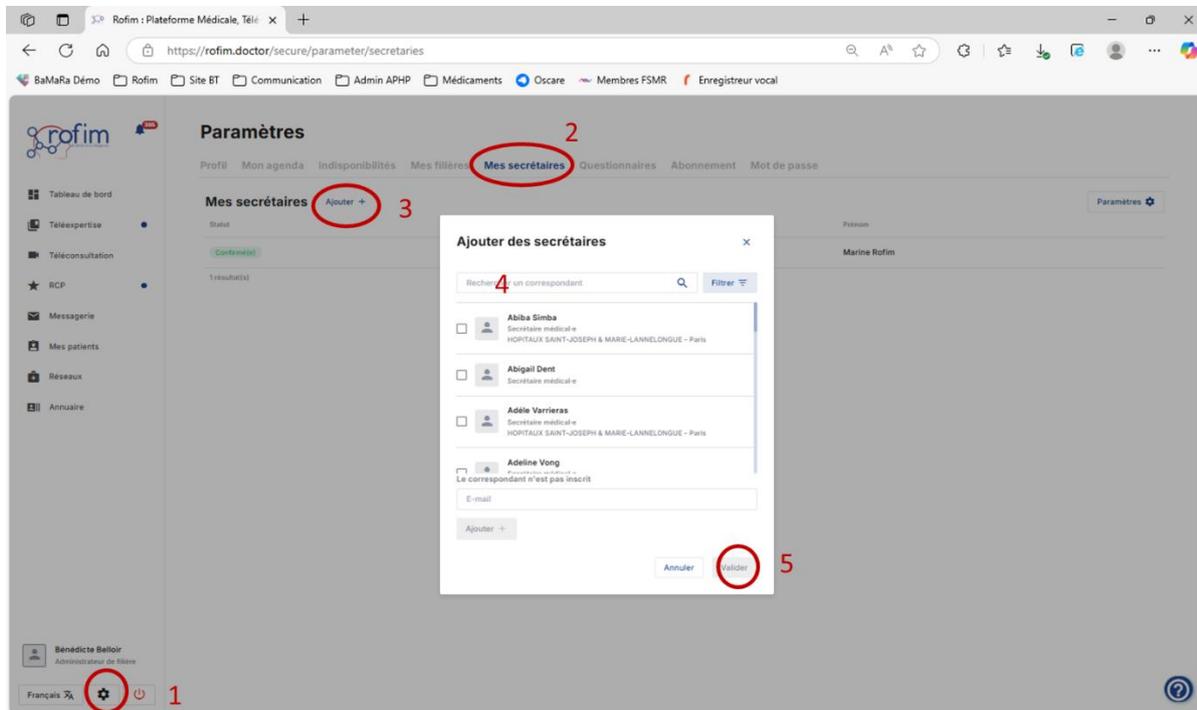


La délégation permet à un médecin de déléguer le dépôt des cas de RCP ou bien la création de cartes de soins et d'urgence à une tierce personne dans l'application Rofim.

Le médecin et la personne qui reçoit la délégation doivent tous les deux être inscrits sur la plateforme Rofim.

## Procédure pour créer la délégation par un médecin :



- 1) Entrer dans « paramètres » en bas à gauche de l'écran Rofim
- 2) Choisir l'onglet « Mes secrétaires »
- 3) Cliquer sur « Ajouter » : un pop-up s'ouvre
- 4) Entrer le nom de la personne à qui vous déléguez vos tâches
- 5) Valider

La « secrétaire » (personne qui aura la délégation) recevra un mail afin d'accepter cette délégation.

## Choix de l' « exécutant » par la « secrétaire » :



La personne identifiée comme « secrétaire » (1) pourra choisir d'agir en son nom propre ou bien au nom des médecins (2) qui lui auront donné la délégation.

Pour que la secrétaire puisse créer des cartes de soins et d'urgence, il faudra que les médecins qui lui donnent la délégation aient les droits de création de cartes SU qui sont à demander à [contact@brain-team.fr](mailto:contact@brain-team.fr).